REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

PROGRAMME MAURITANIE-FIDA

برنامج موريتانيا - الصندوق الدولي للتنمية الزراعية

PROGRAMME MAURITANIE - FIDA

PROGRES SD3C AICRM

PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, D'EQUIPEMENT COMMUNAL ET DE STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX (PROGRES)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS (CPMP/PROGRES)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET
N°04/CPMP/PROGRES/2026

RECRUTEMENT DE BUREAUX D'ETUDES QUI SERONT CHARGES D'ASSURER LE CONTROLE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE CONSOLIDATION DE 170 DIGUES FAMILIALES ET 07 COLLECTIVES EN TERRE, D'AMENAGEMENT DE 16 BOULIS, DE PROTECTION DE 21 CLOTURES DE ZONES AGRICOLES ET DE REALISATION DE 05 RÉSEAUX AEP ET D'UN SYSTEME MARAICHER EN PLUSIEURS LOTS DISTINCTS, DANS LA ZONE D'INTERVENTION DE PROGRES.

Date de publication :	Date limite de dépôt :
20 novembre 2026	30 novembre 2026 à 12h00 (heure locale)

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour la mise en œuvre du Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES), en cours depuis 2021. Il a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour le « ***Recrutement de bureaux d'études qui seront chargés d'assurer le contrôle des travaux de renforcement et de consolidation de 170 digues familiales et 07 collectives en terre, d'aménagement de 16 boulis, de protection de 21 clôtures de zones agricoles, de réalisation de 05 réseaux AEP et d'un système maraîcher, en plusieurs lots distincts, dans la zone d'intervention de PROGRES*** ».
2. PROGRES vise à autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs. À terme : (i) 150 000 ruraux bénéficieront d'une mobilité économique

; (ii) 50 % des surfaces aménagées sont régénérées ; (iii) 60 % des surfaces aménagées sont mises en valeur ; (iv) 30 % des ménages déclarent une augmentation de la production ; (v) 90 % des infrastructures d'intérêt collectif sont fonctionnelles. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 6 ans (2021 – 2027) et est cofinancé par le FIDA et l'État mauritanien.

3. Le projet touchera 30 000 ménages, soit environ 185 000 bénéficiaires (24,3 % de la population de la zone d'intervention). Il vise à atteindre 40 % de femmes et 30 % de jeunes. Il s'agit des petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont sévèrement affectés ; des petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction sévère de fourrages et points d'abreuvement ; des ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les jeunes ; des jeunes en situation de sous-emploi ou sans emploi ayant tendance à émigrer ; des organisations de petits producteurs et d'éleveurs affichant un faible niveau de structuration et de gouvernance ; et des membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.
4. Le présent appel à manifestations d'intérêt vise à recruter plusieurs bureaux d'études pour une mission de suivi-contrôle des travaux de renforcement et de consolidation de 170 digues familiales et 07 collectives en terre, d'aménagement de 16 boulis, de protection de 21 clôtures de zones agricoles et de réalisation de 05 réseaux AEP et d'un système maraîcher en plusieurs lots distincts, dans la zone d'intervention du projet PROGRES.
5. Pour les travaux de renforcement et de consolidation des 170 digues familiales, les onze lots de travaux sont regroupés en quatre lots de contrôle ; les six lots de digues collectives et de boulis sont répartis en trois lots de contrôle ; les quatre lots de protection de 21 zones agricoles en deux lots de contrôle ; et les deux lots de 05 AEP et d'un système maraîcher sont groupés en un seul lot de contrôle.
6. Un soumissionnaire peut présenter sa candidature, seul ou en groupement, pour l'ensemble des lots, mais **il ne pourra se voir attribuer plus de deux lots**, suivant la combinaison la plus avantageuse pour PROGRES.
7. Le PROGRES invite les bureaux d'études intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les bureaux d'études éligibles intéressés doivent produire des informations suffisantes sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (présentation, références de prestations similaires, expériences attestées dans des missions comparables, etc.).
8. Les manifestations d'intérêt, accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées sous plis fermés, en versions **physique et électronique**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le lundi 30 novembre 2026 à 12 heures (heure locale)** et porter expressément la mention ***« Recrutement de bureaux d'études qui seront chargés d'assurer le contrôle des travaux de renforcement et de consolidation de 170 digues familiales et 07 collectives en terre, d'aménagement de 16 boulis, de protection de 21 clôtures de zones agricoles, de réalisation de 05 réseaux AEP et d'un système maraîcher, en plusieurs lots distincts, dans la zone d'intervention de PROGRES »*** :

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Unité de gestion de PROGRES
(CPMP / Unité de gestion du Programme Mauritanie-FIDA)
Siège UGPROG : CPMP/PROGRES, Lot N°206, PRTZ – Nouakchott, Mauritanie
Localisation : https://goo.gl/maps/7e9bgqdt6qhb3e688
Tél. : +222 28 58 57 58 e-mail : cpmp@rim-fida.org Site : www.progres.dev

9. Une liste restreinte de **07 candidats** sera établie à l'issue de l'appel à manifestations d'intérêt, conformément aux Règles de procédures en vigueur. La sélection ultérieure des consultants sera effectuée selon la méthode de **Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**. La note technique minimale requise sera de **70 points sur 100** et les pondérations attribuées aux propositions technique et financière seront respectivement de **80 % et 20 %**. La liste restreinte sera constituée comme suit :

Intitulé de la mission	Nombre de lots	Nombre de bureaux à retenir
Suivi-contrôle des travaux de renforcement et de consolidation de 170 digues familiales en terre	04	07
Suivi-contrôle des travaux de renforcement et de consolidation de 07 digues collectives en terre et aménagement de 16 boulis mixtes	03	
Suivi-contrôle des travaux de protection de 21 zones agricoles pluviales et de décrue	02	
Suivi-contrôle des travaux de réalisation de réseaux AEP et systèmes maraîchers	01	
Total	10	07

10. Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon les critères ci-après, notés sur **100 points**. Seuls les dossiers recevables (dépôt dans le délai et sous la forme exigée au point 8, lettre de manifestation d'intérêt signée par une personne habilitée) seront notés. Le personnel clé et la connaissance de la zone d'intervention ne sont pas évalués à ce stade : ils le seront lors de la demande de propositions.

Code	Critère / sous-critère	Barème de notation	Points
A	**EXPÉRIENCE GÉNÉRALE DU BUREAU**		**20**
A1	Ancienneté dans les études et le contrôle de travaux de génie rural / génie civil	≥ 10 ans : 12 pts ; 5 à 9 ans : 8 pts ; 3 à 4 ans : 4 pts ; < 3 ans : 0 pt	12
A2	Nombre de missions de contrôle ou de surveillance de travaux réalisées au cours des 10 dernières années	≥ 10 missions : 8 pts ; 5 à 9 : 5 pts ; 1 à 4 : 2 pts ; aucune : 0 pt	8
B	**EXPÉRIENCE SPÉCIFIQUE : MISSIONS SIMILAIRES ATTESTÉES (2016-2026)**		**55**
B1	Contrôle de travaux de digues ou d'ouvrages en terre, de boulis, de seuils ou d'aménagements hydroagricoles	6 pts par mission, plafonné à 5 missions	30
B2	Contrôle de travaux de clôtures ou de protection de périmètres agricoles (ou travaux linéaires comparables)	2,5 pts par mission, plafonné à 4 missions	10
B3	Contrôle de travaux d'AEP (forages, châteaux d'eau, réseaux) ou de systèmes maraîchers	3 pts par mission, plafonné à 5 missions	15
C	**EXPÉRIENCE AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**		**15**
C1	Missions de contrôle de travaux financées par le FIDA, la Banque mondiale, la BAD, la BID, l'UE, l'AFD ou un bailleur comparable	3 pts par mission, plafonné à 5 missions	15
D	**CAPACITÉS MATÉRIELLES ET ORGANISATIONNELLES DU BUREAU**		**10**
D1	Moyens matériels	Véhicules tout-terrain : 3 pts ; matériel topographique (GPS différentiel, station totale) : 2 pts ; accès à un laboratoire géotechnique (propre ou par convention) : 1 pt	6
D2	Organisation et présentation du bureau	Organigramme et organisation interne : 1 pt ; expérience en sauvegardes environnementales et sociales / genre : 2 pts ; clarté et complétude du dossier : 1 pt	4
TOTAL			**100**

Seules les missions justifiées par des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou des contrats accompagnés de preuves d'exécution satisfaisante seront prises en compte. Une même mission n'est comptée que dans un seul des sous-critères B1 à B3. Pour un groupement, les expériences et les moyens des membres sont cumulés ; l'ancienneté retenue est celle du chef de file. Les **07 candidats** les mieux classés seront retenus sur la liste restreinte. En cas d'égalité, ils seront départagés par la note du critère B, puis par celle du critère C.

Nouakchott, le 20 novembre 2026

Le Coordonnateur national du
Programme Mauritanie-FIDA

Ahmed Ould Amar

